

**Département de l'Ardèche
Arrondissement de Largentière
Canton Berg Helvie**

**Commune de Villeneuve de Berg
Conseil Municipal
Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2020**

Présents (19) :

Annick Alivon, Roselyne Aulner, Yann Bilancetti, Stéphane Chausse, Pierre Clément, Marie-Jeanne Cosse, Isabelle Cros, Sylvie Dubois, Marie Fargier, Martine Hemmache, Marie Heu, Anne-Marie Laville-Franchi, Yves Lefrileux, Didier Mehl, Florian Marge, Patrick Rotger, Karine Taulemesse, Sylviane Vaicke, Christophe Vigne.

Excusée avec pouvoirs (4) :

Sébastien Alonso 4 Marie Fargier, Roxane Dussol 3 Yann Bilancetti, Anne-Marie Eyraud 4 Karine Taulemesse, Jacques Bellenger 4 Florian Marge

Votants : 23

Excusés sans pouvoir ou absents (0) : /

Sylvie Dubois ouvre la séance à 9 h.40.

Elle accueille Marine Cérisola et Virginie Ludeau qui ont pris leurs fonctions au sein des services communaux ce 1er décembre, respectivement aux postes de responsable du service administratif et d'agent d'accueil polyvalent.

Elle accueille également Séverine Vincent, directrice générale des services de la communauté de communes Berg & Coiron, venue présenter le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes.

■ Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2020 et élection du secrétaire de séance

Didier Mehl indique qu'il n'a pas pu participer à la séance du 24 octobre, et qu'il n'a pas eu le temps de prendre connaissance du compte-rendu de la séance. Aussi, il demande si une minute de silence a été faite en hommage à Samuel Paty. Sylvie Dubois indique qu'un hommage a été rendu devant la mairie, au collège et à l'école mais pas en conseil municipal.

En l'absence de remarque, Sylvie Dubois soumet au vote le procès-verbal de la séance du 24 octobre qui est approuvé à l'unanimité.

Christophe Vigne est, par ailleurs, élu à l'unanimité secrétaire de séance.

■ Présentation du rapport d'activité de la communauté de Communes Berg & Coiron pour l'année 2019, par Séverine Vincent, DGS.

Séverine Vincent rappelle qu'en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Conseil Communautaire adresse chaque année aux Maires un rapport d'activité, à charge pour ces derniers de le présenter ensuite en séance du conseil municipal. Le rapport d'activité a été envoyé aux élus. Elle va donc en donner quelques éléments de synthèse. Il concerne l'année 2019 où personnellement pour des raisons de santé, elle n'a pas travaillé à la communauté de communes. Cédric Mazoyer qui a assuré l'intérim de la direction générale des services a supervisé l'élaboration de ce rapport par les services communautaires. Avec l'aide de Sylvie Dubois, elle s'efforcera donc au mieux de répondre aux questions.

Séverine Vincent, à l'appui d'un diaporama diffusé en séance, présente tout d'abord le territoire, les compétences de la communauté de communes, le précédent conseil communautaire qui comprenait encore, en 2019, 5 représentants de la commune (10 à présent à la suite d'une réforme législative). Elle présente l'organigramme des services (39 agents soit 33 ETP -équivalents temps plein) composé de plusieurs équipes : service technique, crèche et accueil de loisirs, pôle administratif et portage des repas.

Elle reprend ensuite les différents champs de compétences de la communauté de communes :

- La compétence habitat avec le PLF-I et l'OPAH animée par Bertrand Gusella.
- La compétence aménagement avec le SCOT de l'Ardèche méridionale, récemment menacé avec la remise en cause du syndicat mixte de l'Ardèche méridionale, qui finalement devrait être prolongé sur cette seule compétence.

Le développement économique (dont la délégation politique est portée par Sylvie Dubois) avec un enjeu d'optimisation du foncier et de l'immobilier d'activité sur le territoire intercommunal : renforcement de l'existant, utilisation des dents creuses et création d'une nouvelle zone d'activité dont le projet va faire l'objet d'une prochaine étude.

- La transition énergétique avec la production d'énergie renouvelable : implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics à court/moyen termes et création à moyen terme d'un parc photovoltaïque au sol. Ce dossier est suivi dans le cadre de la délégation de Dominique Laville Maire de St Pons.
- Le développement du réseau de fibre optique en lien avec Ardèche Drôme Numérique, comportant un gros enjeu financier. Le déploiement commence avec un calendrier jusqu'en 2024.

Le tourisme avec la mise en place de la taxe de séjour en 2010 afin de couvrir les dépenses engagées notamment pour le financement du fonctionnement de l'office de tourisme et l'entretien des sentiers de randonnées pédestres. Le projet de réalisation d'une voie verte a donné lieu à plusieurs études en 2019. En 2021, des travaux de repérage topographique seront effectués sur le tronçon entre St Jean le Centenier et Saint Germain.

- Le village documentaire de Lusses est installé dans un bâtiment construit par la Communauté de Communes afin de permettre le développement de la filière liée aux films documentaires. L'opération fait l'objet d'un budget annexe équilibré avec la perception des loyers qui couvrent le remboursement des emprunts.
- Le plan pastoral territorial permet l'octroi de subventions européennes et régionales à des éleveurs. Il est animé par Emmanuel Fitte. 2 agriculteurs villeneuvois ont pu en bénéficier en 2019 avec un subventionnement à 70 % de l'achat de matériels liés à l'élevage. L'intervention en matière d'agriculture se fait également via le soutien à la viticulture (financement de l'association Vignobles d'Ardèche, participation à des manifestations, mise en place d'un groupement d'employeurs et d'un service de remplacement).

- Sur le volet services aux habitants, plusieurs activités sont mises en place par la communauté de communes : la crèche de 24 places, le relai d'assistantes maternelles, le lieu d'accueil enfants — parents ENVOL permettant des échanges autour de la parentalité. Magali Monnier assure l'accueil et l'orientation des parents en matière de petite enfance.
- 2 accueils de loisirs existent sur le territoire, l'un associatif à Villeneuve de Berg géré par le centre socioculturel de la pinède, un second géré par la communauté de communes à Lusses. La coordination est effectuée par Sandra Condemine dans le cadre du service enfance — jeunesse qui supervise également le Point d'information Jeunesse itinérant (à l'échelle de l'Ardèche méridionale).
- Le portage de repas à domicile existe depuis quasiment le début de l'intercommunalité. 54 personnes y étaient inscrites en 2019 dont près de la moitié sont villeneuvoises.

L'espace public numérique (nouvelle appellation du centre multimédia) a trouvé sa place aux côtés de la maison France Services. Sa capacité d'accueil a été réadaptée aux besoins (réduction du nombre de postes informatiques depuis le déménagement). Le relai alimentaire est animé par le centre socio-culturel.

La collecte des ordures ménagères a été reprise en régie en 2008. L'équipe est basée dans les locaux techniques à Lavilledieu. En 2018, la collecte des cartons a été mise en place à la demande de Villeneuve de Berg (bacs à couvercle bleu). Le traitement des déchets est confié au SIDOMSA installé sur la zone d'activité de Lavilledieu.

- Berg & Coiron entretient un réseau de 320 km de sentiers de randonnées pédestres à l'aide de ses agents techniques. Le mobilier directionnel va être remplacé dans les prochains mois.
- Le SPANC, contrôle des assainissements individuels, est obligatoire pour la vente des maisons et pour la construction de maisons neuves non raccordées au réseau public. Les missions sont assurées par Sylvie Daniel.
- L'entretien des rivières est confié à l'Établissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche et au syndicat de rivières. On poursuit un programme quinquennal de valorisation de la vallée de l'Ibie (diagnostic faune flore). Deux projets en émergent : la réalisation d'un sentier d'interprétation et la réalisation de chantiers jeunesse (été 2020 et été 2021). Le chantier 2021 concernera la béatière de Villeneuve de Berg.

Le budget de la communauté de communes est composé d'un budget principal et de 2 budgets annexes (SPANC et Village documentaire). Le budget de fonctionnement s'élève à 3 877 559 € en recettes en 2019. La santé financière de [a communauté de communes a été bouleversée ces dernières années par à la fois des décisions nationales et par le départ de Lavil]edieu. L'enjeu a été d'éviter l'effet de ciseaux entre recettes et dépenses. Des marges de manoeuvre ont pu être reconstituées afin de financer [es prochains projets d'investissement : zone d'activité, projets énergie renouvelable, voies vertes, FTTE-I, entretien et mobiliers des sentiers de randonnées, renouvellement des véhicules de collecte des ordures ménagères, participation au fonctionnement de la médiathèque de Villeneuve (fonds de concours).

La loi prévoit que [a communauté de communes s'implique dans la formation et l'information des conseillers municipaux, d'où un travail important dans l'information des élus sur les activités de la communauté de communes. En projet : une rencontre avec les services communautaires et le développement de la communication.

Sylvie Dubois propose que [on envisage d'organiser une réunion de Bureau spécifique pour faire le point sur les activités de la communauté de communes. Elle rappelle par ailleurs que les conseils communautaires sont ouverts au public.

Didier Mehl demande des précisions sur le chantier jeunesse qui s'est déroulé à Villeneuve. Sylvie Dubois indique qu'un 1er chantier s'est déroulé sur la commune de Lagorce. Le 2nd devrait se dérouler sur le site de la béalière de Villeneuve de Berg et consistera en un débroussaillage et un nettoyage des berges. Elle souligne l'importance du travail conduit autour de la jeunesse avec par ailleurs, la mise en place par Antoine Court d'un chantier de jeunes adultes pour le traçage de chantiers de randonnées.

Christophe Vigne salue l'initiative de venir présenter les activités de la communauté de communes et souligne l'intérêt à organiser de manière régulière des temps d'échanges entre la commune et la communauté de communes compte tenu de l'importance des services et des enjeux.

Yves Lefrileux rejoint l'avis exprimé par Christophe Vigne. Cela renvoie également à la communication mise en oeuvre par la communauté de communes. Il n'est pas certain que les habitants aient une bonne connaissance de la répartition des compétences. Cela soulève aussi certaines réflexions sur le développement de nouvelles compétences notamment dans le domaine des sports.

Sylvie Dubois souligne la démarche des ateliers de territoires menée conjointement avec la Communauté de communes et l'Etat, dont le calendrier et les modalités de mises en oeuvre ont été perturbés par la crise sanitaire. Elle indique qu'une commission extra-municipale se tiendra le 1er février et qu'une 2^{nde} réunion de l'atelier sera organisée le lendemain. Elle rappelle également le soutien apporté par la communauté de communes aux entreprises en difficulté. Elle conclut en indiquant que les locaux de la communauté de communes situés à Villeneuve dans l'hôtel Malmazet sont ouverts aux élus.

■ **Ordre du jour de la séance**

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour la délibération n°92 sur la garde d'enfants des élus et habitants participant aux réunions des commissions extramunicipales, du bureau et du conseil municipal.

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

● **Projet de délibération n° 79 Achat par la Commune de Villeneuve de Berg à la SCI Le Pommier de deux parcelles de terrain cadastrées A 699 et A 702 pour la réalisation de la voie d'accès du futur centre de secours et d'incendie intercommunal.**

Sylvie Dubois ne reprend pas l'historique de ce projet qui a été rappelé en réunion du Bureau.

Dès le début du mandat, elle a été contactée par la Notaire qui lui signifiait l'impossibilité réglementaire de la solution initialement envisagée, à savoir l'achat à l'euro symbolique. Elle a donc mené un certain nombre de contacts, avec la Notaire, avec le propriétaire (M. Thierry Bouchard) accompagnée de Sébastien Alonso afin d'aboutir à un accord sur le prix de vente des deux parcelles qui seront nécessaires à l'aménagement de la voie d'accès au futur centre de secours intercommunal. Un accord a été conclu au prix très raisonnable de 500 €

Par ailleurs, elle a également conduit les négociations avec la Notaire et la Présidente du SDIS — Sandrine Chareyre afin de faire aboutir les négociations avec la SCI du Pommier en vue de la cession au SUS de la parcelle sur lequel le centre de secours va être construit. Là encore, le tarif acquitté sera très raisonnable.

Elle propose donc au conseil municipal de se prononcer sur l'achat des parcelles concernées par la voie d'accès. En l'absence de remarque, elle soumet le projet au vote.

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord pour l'achat par la Commune à la SCI Le Pommier représentée par Monsieur Thierry BOUCHARD de 2 parcelles de terrain cadastrées A 699 (142 m²) et A 702 (1160 m²) afin de construire une voirie communale desservant le futur centre de secours et d'incendie intercommunal, au prix total de 500 €. Il autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents correspondants à ce dossier

- **Projet de délibération n°80 : Modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale.**

Sylvie Dubois propose de modifier le règlement intérieur de la bibliothèque afin d'accorder la gratuité de la cotisation annuelle pour les bénéficiaires du RSA.

Karine Taulemesse souligne que les demandeurs d'emploi ne paient pas la cotisation alors que les allocataires du RSA disposant de moins de revenus, doivent s'en acquitter. Il s'agit donc de corriger une incohérence. Les projets de la bibliothèque sont nombreux et il serait trop long de les exposer. Elle invite les élus à aller à la bibliothèque qui a temporairement déménagé en plein centre afin de mieux en comprendre le fonctionnement et les activités. Elle mentionne un projet de signalétique conduit en lien avec deux artistes villeneuvois qui devrait prochainement voir le jour à la suite des discussions avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Elle tient à la disposition des élus le projet culturel scientifique éducatif et territorial, le compte rendu d'activité de la bibliothèque et le projet de bibliothèque itinérante.

Elle annonce la tenue d'une double commission culture/bâtiment le 15 décembre afin de débattre du projet de construction de la future médiathèque et propose une rencontre avec la bibliothécaire qui dispose par ailleurs de compétences en matière de conception de projets culturels.

En l'absence de remarque, Sylvie Dubois soumet le projet de modification du règlement intérieur au vote. Le projet est adopté à la majorité par 22 voix (abstention de Sylviane Valcke). Le conseil municipal adopte donc le nouveau règlement intérieur et autorise Mme le Maire à le signer.

- **Projet de délibération n°81 : convention de participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Vallon Pont d'Arc pour un élève scolarisé en classe d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire année scolaire 2019/2020**

Sylvie Dubois expose au conseil municipal que par courrier en date du 13 octobre 2020, la Commune de Vallon Pont d'Arc sollicite une participation relative aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Vallon Pont d'Arc pour un élève scolarisé en classe d'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire. La participation, calculée au regard des frais de scolarité, s'élève à 1.160,06 euros.

En l'absence de remarque, Sylvie Dubois soumet ce projet de délibération au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS de Vallon Pont d'Arc, approuve la convention et autorise Mme le Maire à la signer.

- **Projet de délibération n°81 : tarification année 2021 de la part communale abonnement et prix unitaire du m3 du service d'assainissement collectif des eaux usées, concédé à la SAUR.**

Stéphane Chausse rappelle que le conseil municipal doit, de manière annuelle, se prononcer sur les tarifs du service d'assainissement collectif des eaux usées dont l'exploitation est déléguée à la SAUR. Les tarifs proposés sont inchangés par rapport à l'an dernier, soit :

- 71,19 euros HT pour le montant de l'abonnement annuel (part fixe), tarif inchangé depuis 2005
- 0,3220 euros HT pour le prix unitaire du m3 consommé (part proportionnelle), tarif inchangé depuis 2013

Marie Fargier prend ensuite la parole pour évoquer le programme des travaux prévus en 2021, programme dont le détail a été présenté à la commission cadre de vie. Ce programme démarrera en mars par la rue Charbonnier puis sera étendu à différents secteurs de la commune. L'enjeu est l'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration en séparant les eaux pluviales des eaux usées, d'où un important programme de rénovation des bouches d'égout.

Stéphane Chausse précise que l'on est dans l'obligation de réaliser les travaux avant la fin du mois de juin pour ne pas perdre la subvention de 25 % attribuée par l'Agence de l'Eau.

Yves Lefrileux demande si la municipalité a répondu à la sollicitation d'un habitant qui souhaitait obtenir des précisions sur le prix de l'assainissement. Stéphane Chausse indique ne pas avoir eu connaissance de cette sollicitation. Il demande à Yves Lefrileux de la lui renvoyer afin qu'il puisse y apporter une réponse.

En l'absence d'autre remarque, Sylvie Dubois soumet ces propositions de tarifs au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer pour le service d'assainissement collectif des eaux usées, pour l'année 2021 la tarification suivante :

montant de l'abonnement annuel (part fixe) = 71,19 euros HT *montant

du prix unitaire du m³ (part proportionnelle) = 0,3220 euro HT

Projet de délibération n°82: modification du règlement intérieur des restaurants scolaires et des accueils périscolaires

Sylvie Dubois propose de modifier le règlement intérieur des accueils périscolaires des écoles de la commune (publique et privée) et le règlement intérieur des restaurants scolaires municipaux de l'école élémentaire et maternelle publique par l'ajout d'un article relatif au remboursement des avoirs aux usagers. En effet, il se peut que des usagers du service périscolaire décident, au cours de l'année scolaire, d'abandonner volontairement les deux prestations proposées alors même qu'ils avaient auparavant acquitté l'inscription de leur(s) enfant(s) en accueil périscolaire et/ou en restauration, dans le cas par exemple d'un déménagement.

En l'absence de remarque, elle soumet le projet de délibération au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal décide modifier les deux règlements intérieurs susmentionnés par l'ajout d'un article 2-6 intitulé « remboursement des avoirs », autorisant le remboursement des avoirs auprès des usagers du service éducation ayant volontairement abandonné les prestations relatives à l'accueil périscolaire et à la restauration.

Projet de délibération n°83 : modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet au sein du service éducation

Sylvie DUbois informe le conseil qu'un agent du service éducation a souhaité, par courrier du 28 août 2020, diminuer son temps de travail dès le 1^{er} septembre 2020 avec l'abandon volontaire de sa mission auprès de la régie de recettes du service périscolaire (accueil périscolaire et restauration). Elle indique que cette modification n'est pas assimilée à une suppression d'emploi car elle ne modifie pas au-delà de 10% de la durée initiale de l'emploi et n'a pas pour conséquence la perte de l'affiliation du fonctionnaire concerné à la CNRACL (seuil d'affiliation 28 heures/semaine). Le temps de travail de l'agent passerait donc d'une annualisation 33h47/35^{ème} à une annualisation 31h48/3^{ème}.

Didier Mehl demande si la charge de travail est restée la même.

Florian Morge répond par l'affirmative, indiquant qu'elle a donc été répartie sur d'autres agents du service.

En l'absence d'autre remarque, Sylvie Dubois soumet le projet de délibération au vote. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter la proposition de Madame le Maire et de modifier ainsi le tableau des emplois.

■ **Projet de délibération n°84 : fixation de l'indemnité de fonction du maire, du premier adjoint au maire, de 4 adjoints au maire et de 8 conseillers municipaux délégués**

Sylvie Dubois rappelle la délibération n°61 en date du 26 septembre 2020 avec laquelle le conseil municipal approuvait la fixation de l'indemnité de fonction du maire, du premier adjoint au maire, de 4 adjoints au maire et 8 conseillers municipaux délégués. Elle a été saisie par le contrôle de légalité sur un problème de forme — et non de fond ce dernier demandant une présentation sous forme de tableau avec mention des élus, de leurs fonctions et des modalités de calcul faisant apparaître le % de majoration en tant qu'ancien chef-lieu de canton

En l'absence de remarque, elle soumet le projet de délibération au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe l'indemnité de fonction de Madame le Maire à la somme de 1609,43 euros brut/mois, l'indemnité de fonction du premier adjoint au maire à la somme de 759,60 euros brut/mois, l'indemnité de fonction des quatre adjoints au maire à la somme de 593,52 euros brut/mois chacun, l'indemnité de fonction des huit conseillers municipaux délégués à la somme de 226,36 euros brut/mois chacun et autorise Madame le Maire à signer tous les documents correspondant à ce dossier.

● **Projet de délibération n°85: création d'un emploi permanent d'agent d'accueil polyvalent à temps complet à compter du 01 décembre 2020**

Sylvie Dubois sollicite l'accord du conseil municipal pour la création d'un emploi permanent d'agent d'accueil polyvalent à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2020. Le poste appartient au cadre d'emploi des adjoints administratifs.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Accueillir, orienter, renseigner le public : contacts directs et permanents avec le public et accueil téléphonique
Accueillir, informer et orienter le public des services sociaux : identifier et qualifier la demande d'aide sociale, accompagner la première demande au plan administratif et orienter les usagers vers les services professionnels concernés, assurer le secrétariat du CCAS (convocation, rédaction compte rendu réunions...)
- Gérer le fichier population et les opérations de recensement de la population (tous les 5 ans dernier recensement en 2020)
Gérer les affaires militaires : recenser les jeunes soumis aux obligations militaires

Il aura également à travailler en binôme avec l'agent chargé de l'état-civil de la gestion et de la conservation du cimetière sur les tâches suivantes :

- Réceptionner les déclarations et établir les actes d'état-civil, tenir les registres d'état-civil et partenariat avec le service de la police municipale
- Assurer la gestion et la conservation du cimetière : gérer le règlement du cimetière, le parc des concessions, inhumations/exhumations, partenariat avec la commission élus cimetière, les entreprises de pompes funèbres et le service de la police municipale

Sylvie Dubois indique que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, par un Contrat à Durée déterminée dans le cadre de l'article 3-2 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Annick Alivon précise que le recrutement de Mme Ludeau va permettre l'ouverture de la mairie le samedi matin.

En l'absence d'autre remarque, Sylvie Dubois soumet le projet de délibération au vote. A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}) au grade d'adjoint administratif territorial en tant qu'agent d'accueil polyvalent à compter du 1er décembre 2020 ;

A Projet de délibération n°86 : création d'un emploi permanent de responsable du service administratif de la mairie, temps complet à compter du 01 décembre 2020

Sylvie Dubois propose au conseil municipal la création d'emploi permanent de responsable du service administratif de la mairie à temps complet 35 heures hebdomadaires appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux catégorie B. L'agent sera placé sous l'autorité hiérarchique du Secrétaire Général. Il encadrera six agents (catégorie C) répartis sur les postes suivants accueil public, état-civil/cimetière, finances/comptabilité, urbanisme/cadastré et personnel communal (paie et carrière). Elle en précise les missions :

Management du service, encadrement du personnel : pilotage des activités du service, organisation des missions et tâches confiées aux 6 agents en garantissant la continuité du service rendu, accompagnement et supervision des 6 agents dans leurs fonctions respectives, animation du travail d'équipe, encadrement hiérarchique, évaluation annuelle des 6 agents placés dans le périmètre de sa responsabilité

- Gestion des ressources humaines
- Communication
- Gestion des assemblées et du secrétariat du maire :
- Gestion budgétaire et comptable :
- Gestion de la commande publique :

Sylvie Dubois indique que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, par un Contrat à Durée déterminée dans le cadre de l'article 3-2 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

En l'absence de remarque, Sylvie Dubois soumet le projet de délibération au vote.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de créer un emploi permanent à temps complet (35 h.) au grade de rédacteur territorial en tant qu'agent responsable du service administratif à compter du 01 décembre 2020

A Projet de délibération n°87 : création d'un régime indemnitaire pour l'agent responsable du service administratif au grade de rédacteur territorial (catégorie B)

Sylvie Dubois indique qu'il y a lieu de fixer le régime indemnitaire de l'agent responsable du service administratif à compter du 1er décembre 2020 et propose de délibérer sur le montant de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire attribué (434,07 euros/mois pour un temps complet)

En l'absence de remarque, Sylvie Dubois soumet ce projet de délibération au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la création du régime indemnitaire mensuel de la filière administrative pour le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux catégorie B, au montant versé à l'agent en poste au grade de rédacteur territorial et ce dans le cadre de ses fonctions de responsable du service administratif (encadrement de 6 agents) et ce selon la durée de son temps de travail.

■ **Projet de délibération n°88 accompagnement des bars/restaurants dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19 en ce qui concerne les animations musicales**

Sylvie Dubois rappelle au conseil municipal qu'en raison de la crise sanitaire COVID 19, [a fête de la musique a été remplacée par une série de concerts en petit comité au sein des bars et restaurants volontaires. Elle propose au conseil municipal de soutenir les organisateurs de ces animations musicales par une subvention d'un montant de 150,00 euros chacun et par concert :

Christophe Vigne prend la parole pour demander un amendement au projet de délibération. Il se dit tout d'abord très favorable à cette initiative témoignant de la solidarité de la commune à l'égard des commerçants. Toutefois, il a appris récemment que certains commerçants ne s'étaient pas acquittés les années précédentes de ta redevance d'occupation de l'espace public dont ils sont débiteurs vis-à-vis de la commune. Il lui semblerait anormal que la commune subventionne des commerces qui ne s'acquitteraient pas de leurs obligations vis-à-vis de la commune. Il propose donc un amendement au projet de délibération indiquant que les aides financières sont accordées sous réserve que les bénéficiaires soient à jour de leurs obligations fiscales vis-à-vis de la commune.

Karine Taulemesse répond que cet amendement lui paraît difficile à mettre en oeuvre. Elle indique que les bars et restaurants se sont mobilisés à l'appel à la commune. Si à présent on ne leur verse pas l'aide promise cela pose problème.

Roselyne Aulner se dit tout à fait d'accord avec la proposition de Christophe Vigne. Le non-acquittement des redevances d'occupation du domaine public ne lui paraît pas tolérable. Elle avait également soutenu la proposition d'aider les bars et restaurants mais elle ignorait une telle situation de surcroît qui traîne depuis plusieurs années.

Yves Lefrileux estime que la position exprimée par Christophe Vigne lui paraît évidente à suivre. Il demande si les arriérés sont importants.

Christophe Vigne indique qu'à sa connaissance, cela ne concerne que quelques commerçants, pas la majorité. Pour l'un, a priori ce ne porterait que l'année 2019 mais pour un autre c'est une situation qui traînerait depuis au moins une quinzaine d'années. Néanmoins, n'ayant eu vent de la situation que très récemment, il n'a pas les éléments précis de la situation qui mériterait d'être étudiée de près. Le fait que la situation perdure depuis de nombreuses années, du moins pour un commerçant, interroge et soulève la responsabilité d'une part de l'ancienne municipalité et d'autre part du comptable public qui ont laissé la situation en l'état.

Marie Heu suggère que l'on retranche les sommes dues de la subvention accordée. Christophe Vigne indique que ce n'est juridiquement pas possible.

Marie-Jeanne Cosse indique ne pas avoir le souvenir d'avoir été alertée par la trésorerie sur le sujet par le passé. La situation interroge selon elle la responsabilité du trésorier. Elle rappelle par ailleurs que la loi d'ores et déjà prévoit l'impossibilité de subventionner un établissement qui ne serait pas à jour de ses obligations fiscales. Florian Marge soutient l'amendement proposé en indiquant que même si c'est prévu par [a loi, cela ne fera que renforcer ce principe.

Christophe Vigne rappelle que la commune a décidé, par solidarité avec les commerçants de les exonérer de redevance d'occupation du domaine public pour toute l'année 2020. Il rappelle également que le niveau de redevance à Villeneuve n'est pas très élevé. S'il soutient [es mesures de solidarité vis-à-vis des commerçants en difficulté, il lui paraît aberrant d'aller soutenir les commerçants qui ne s'acquittent pas de leurs obligations vis-à-vis de la commune. Il rappelle par ailleurs que si un redevable, quel qu'il soit, rencontre des difficultés financières, il peut à tout moment solliciter des aménagements pouvant passer par des échelonnements voire même jusqu'à une admission en non-valeur. Néanmoins, ces mesures sont proposées par le Trésorier public après examen de la situation financière et sociale du débiteur.

Sylvie Dubois confirme que c'est bien la trésorerie qui l'a alertée, se disant très embêtée par une situation qui traîne depuis plusieurs années. Elle s'interroge sur le rôle de la trésorerie vis-à-vis des commerçants qui seraient en difficulté.

Au terme du débat, Sylvie Dubois reprend la proposition de Christophe Vigne d'un amendement conditionnant le versement de l'aide financière municipale à la nécessité d'être à jour de ses obligations fiscales vis-à-vis de la commune. Elle soumet le projet de délibération amendé au vote.

A la majorité (22 voix— abstention de Karine Taulemesse), le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 150 € aux bars et restaurants qui, à l'occasion de la fête de la musique 2020, auraient organisé des concerts dans le village, sous réserve qu'ils soient à jour de leurs obligations fiscales vis-à-vis de la commune.

■ **Projet de délibération n°89 : désignation d'un délégué représentant la commune de Villeneuve de Berg à la fédération des « stations vertes »**

Sylvie Dubois rappelle que la commune de Villeneuve de Berg adhère à la fédération des « stations vertes » et qu'il convient de désigner un délégué qui e le droit de vote en assemblée générale.Elle propose la candidature de M. Patrick Rotger.

Patrick Rotger rappelle que la fédération des stations vertes est une association 1011901 dirigée par un conseil d'administration formé d'élus locaux. Stations vertes, c'est aussi un logo sur un panneau positionné à l'entrée du village. L'objectif du label est le développement d'un tourisme de proximité, à visage humaine, développant des valeurs de partage. 450 sites sont ainsi labellisés et promus par une carte routière, un site Internet et organisant avec le soutien de la fédération des manifestations hors période estivale.

Sylvie Dubois précise par ailleurs que l'obtention du label « station verte » conforte la dotation versée à la commune en tant que commune touristique, dotation qui s'élève à près de 30 000 E, statut renouvelé par arrêté préfectoral tous les 5 ans.

Sylvie Dubois demande s'il y a d'autres candidats. En l'absence, elle soumet la candidature de Patrick Rotger.

Patrick Rotger est élu à l'unanimité délégué représentant la commune auprès de la fédération des stations vertes.

● **Projet de délibération n°90 : Décision modificative N°01 budget général année 2020**

Sylvie Dubois indique qu'il convient à présent de se prononcer sur le projet de décision modificative n° 1 du budget général. Celle-ci s'élève à 165 000 E mais ne modifie pas le niveau du budget puisqu'elle ne concerne que des ajustements de crédits entre sections que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Elle détaille les différents ajustements proposés :

- Un règlement de TVA du budget ZAC « extension centre-ville » secteur Combettes-Lèdres clôturé en 2018. Par la voie du budget général il s'agit de restituer un montant de TVA de 19.182,00 euros (arrondi à 20.000,00 euros) correspondant à des frais d'études qui n'ont pas été suivis de travaux

Un règlement au SIVOM Olivier de Serres d'un montant de 4.900,00 euros (extension réseau eau potabl) pour une participation sur 10 années (règle de l'amortissement) pour des travaux d'extension du réseau d'eau potable quartier Le Serre dans le cadre de la compétence transférée au SIVOM ODS

- Trois règlements au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche d'un montant total de 40.600,00 euros (extension réseau éclairage public) avec la participation sur 10 années à des travaux d'extension du réseau éclairage public pour le plateau sportif rue jardin public, le stade de football, le parking rue de la Montée et le quartier Forcemale.
 - Un règlement au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche d'un montant de 4.700,00 euros (extension/enfouissement réseau électrification rurale basse tension) pour une participation pour des travaux d'électrification de la Chapelle du Devois, (enfouissement opération patrimoniale esthétique), du poste Beaufort (Urbanisation), du chemin de Saint-Jean (urbanisation).
 - L'inscription du montant de 10.000,00 euros au chapitre 012 dépenses de personnel au vu de la création poste responsable service administratif catégorie B, du recrutement poste accueil (départ à la retraite) service administratif catégorie C et d'un renfort (deux mois aux services techniques municipaux)
- L'inscription au chapitre 16 du montant de 3.000,00 euros correspondant au remboursement en capital d'emprunts à échéances variables (intérêt/capital)

Sylvie Dubois précise que l'ensemble de ces ajustements a été examiné par la commission des finances réunie dernièrement.

Yves Lefrileux demande si une autre DM sera effectuée d'ici la fin de l'année afin de prendre en compte l'impact de la crise sanitaire. Christophe Vigne indique qu'il n'y en aura pas puisque cette réunion du conseil municipal sera normalement la dernière de l'exercice budgétaire.

Sylvie Dubois soumet le projet de décision modificative au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

u Projet de délibération n°91 fixation de la durée des amortissements relative aux règlements des participations à opérer vers les organismes publics dont la Commune a transféré des compétences

Dans la foulée de la précédente délibération, Sylvie Dubois indique qu'il convient de fixer la durée des amortissements relatifs aux règlements des participations communales susmentionnées.

Elle propose de retenir la durée de 10 ans pour les participations inférieures à 50 000 € et de 30 ans pour les participations supérieures à 30 000 €, tant pour les participations aux travaux d'extension du réseau d'adduction d'eau potable en lien avec l'urbanisme, aux travaux d'extension du réseau d'éclairage public, que pour les extensions du réseau d'électricité basse tension.

En l'absence de remarque, Sylvie Dubois met ces propositions au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les durées d'amortissement proposées.

Projet de délibération n°92 convention avec le centre socioculturel concernant la garde d'enfants à l'occasion des réunions municipales.

Marie Heu présente le projet de convention avec le centre socioculturel pour assurer la garde des enfants qui participent aux réunions des commissions extramunicipales, du bureau et du conseil municipal. La prise en charge est gratuite pour les parents, conformément à une précédente délibération prise sur le sujet. Le taux horaire facturé par le centre socioculturel à la commune est de 18 €. Le nombre de places est limité à 10 enfants de 2 à 14 ans ce qui nécessitera la présence de 2 animateurs. La priorité sera donnée aux enfants des élus. L'accueil se fera au centre socioculturel de la Pinède.

Didier Mehl, demande quelle est la durée de la convention et s'il est prévu qu'un document écrit sera distribué sur table.

Marie Heu précise qu'il s'agit d'une convention annuelle renouvelable. Les jours de garde retenus sont les lundis, les vendredis et les samedis. Le volume horaire est de 16 h.00 par mois. Elle indique que les enfants devront être inscrits. A chaque réunion, elle enverra un doodle aux parents concernés. Le centre socioculturel sera informé 15 jours avant afin de prévoir la présence des animateurs. Les inscriptions pourront se faire jusqu'à 48 heures avant la réunion. Pour l'instant l'information n'est pas communiquée dans l'attente de l'amélioration de la situation sanitaire et de la possibilité de reprendre les réunions publiques. Cette communication passera par un article dans le pitchoun, sur le site internet et via le tableau lumineux.

Sylvie Dubois indique que le projet de convention sera diffusé aux conseillers municipaux. Elle souligne l'importance de ce service pour permettre la participation de tous et favoriser l'implication dans la vie de la cité.

En l'absence d'autre remarque, Sylvie Dubois soumet le projet de convention au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention avec le centre socioculturel de la Pinède et autorise Mme le Maire à le signer.

et Questions diverses

> Compte rendu de la gestion du service d'eau potable

Sylvie Dubois indique que les conseillers municipaux sont destinataires du rapport annuel de compte rendu de la délégation de gestion de la SAUR sur le service public d'eau potable pour l'année 2019.

➤ Manifestations de Noël

Marie Fargier indique qu'en raison des consignes préfectorales, le marché de Noël est annulé. Une levée de boucliers aurait démarré en prenant l'exemple du maintien du marché de Noël de Viviers. Elle précise que les deux manifestations sont très différentes car sur Villeneuve nous avons voulu privilégier [es animations familiales et jeune public. En contrepartie, une invitation a été lancée aux créateurs et exposants pour venir compléter le marché hebdomadaire.

Concernant le marché hebdomadaire, Marie Fargier indique qu'un tour sur le marché à la rencontre des exposants et des habitants a été effectué ce mercredi par un groupe d'élus et d'habitants pour débattre des conditions d'organisation du marché et de la sécurisation des places Olivier de serres / de la bascule. Un nouveau tour sera effectué mercredi prochain en présence des sapeurs-pompiers. La réunion de la commission paritaire est prévue le 16 décembre afin de se pencher sur le nouveau projet de règlement.

Karina Taulemesse prend ensuite la parole pour préciser que le colis de Noël des aînés sera distribué entre le 14 et le 23 décembre selon l'emploi de temps (jours et horaires fixés) par la commission municipale d'action sociale. La distribution s'effectuera par les élus de 3 façons : livraison à domicile, récupération à l'accueil de la mairie, distribution par chaque élu dans son réseau de connaissance. Pour des raisons sanitaires et compte tenu de l'absence de visibilité sur ce qu'il sera possible de faire en janvier, il n'y aura pas de repas de Noël. Dès lors, la valeur du colis de même que la qualité des produits ont été réévaluées. Nous avons souhaité privilégier l'approvisionnement auprès des producteurs locaux. Ainsi les colis seront préparés par la Chèvre et le Chou. 420 inscriptions ont été enregistrées cette année soit à peu près autant que le nombre de colis ou de participants au repas l'année précédente. Sylvie Dubois rappelle que cela concerne les personnes âgées de plus de 65 ans.

Concernant le Noël des agents, là encore le repas annuel est annulé. Le colis sera également approvisionné par la Chèvre et le Chou et la commune se fournit également auprès des commerces locaux : le magasin de jouets en bois pour les 0-6 ans et la librairie pour les 7-12 ans. Cela concerne à la fois les enfants des agents et ceux des élus.

Marie Jeanne Cosse indique être gênée par l'idée que ces enfants reçoivent un cadeau. Dans son cas, elle s'abstiendra de le retirer. Marie Fargier lui indique que la commande a déjà été faite mais qu'elle peut en faire don à une oeuvre de charité.

Didier Mehl s'interroge également sur le fait que cela concerne les enfants des élus. Normalement la gestion municipale doit être désintéressée. Ce n'est pas une question de somme mais plus une question de principe et sa proposition y fait entorse.

Marie Fargier et Roselyne Aulner indiquent qu'à l'origine les cadeaux pour les enfants devaient être distribués à l'occasion de l'arbre de Noël où sont invités à la fois les enfants des agents et des élus. Il paraissait délicat de distribuer des cadeaux aux enfants des agents sans le faire aux enfants des élus présents.

Karine Taulemesse rappelle qu'en raison des difficultés de garde de sa fille, celle-ci a passé de très nombreuses soirées en mairie ces derniers mois. Elle n'aurait pas eu la possibilité de la faire garder pour l'arbre de Noël non plus et le traitement différent entre les enfants aurait probablement été mal vécu.

> **Commission culture / bâtiment**

Stéphane Chausse revient sur la double commission culture / bâtiment concernant le projet de bibliothèque pour en préciser l'horaire : le 15 décembre à 18 h.00. Participeront à la réunion les 2 élus des 2 commissions, Amélie Chalaye, Serge Alvarez, Jean Louis Sévenier. D'autres sujets concernant les bâtiments communaux seront également évoqués.

> **Dépistage covid19**

Christophe Vigne demande si l'on dispose de premiers éléments de bilan concernant les séances de dépistage de la covid19 organisées les lundis et jeudis dans la salle de l'Ardéchoise. Sylvie Dubois et Patrick Rotger indiquent que la fréquentation a été forte au début, de l'ordre de 22 à 23 personnes par séance, puis qu'elle s'est atténuée. Les infirmières disent s'attendre à un surcroît de fréquentation après les fêtes. Les séances sont prévues jusqu'à la mi-février.

Didier Mehl indique que de son côté la Région entend réaliser un dépistage massif dans les lycées pendant la semaine du 14 au 18 décembre. Cela concerne l'ensemble des élèves et des personnels des lycées. Les modalités d'organisation restent encore inconnues. Sylvie Dubois indique que la commune a été effectivement sollicitée par la Région. Elle a répondu que la commune dispose déjà de 2 séances hebdomadaires de dépistage et qu'elle ne voyait pas l'intérêt d'en faire plus. Elle souligne le risque de doublon et suggère que les élèves et enseignants de la MFR viennent aux séances mises en place. Elle rappelle qu'elles se déroulent en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, alors qu'elle ignore comment la Région fonctionne avec les autorités sanitaires.

> **Commission éducation jeunesse.**

Florian Morge indique que la commission éducation jeunesse a dû être reportée 2 fois successivement. Une nouvelle date va être fixée début janvier afin de travailler sur la création d'un conseil municipal des jeunes, en complément du conseil municipal des enfants. Il faudra également se pencher sur le renouvellement du marché de restauration scolaire, réflexion qui devra faire l'objet d'une concertation avec les parents. Stéphane Chausse souligne la nécessité d'aborder ce sujet rapidement.

D Atelier des Territoires - Communauté Professionnelle Territoire Santé (CPTS) — Politique de santé.

Yves Lefrileux demande si après l'annulation de la séance des ateliers du territoire du 9 novembre, une réunion de restitution de la 1^{ère} étape de la démarche est programmée avant la réunion de la commission extramunicipale du 1^{er} février. Il souhaiterait qu'une réunion de bureau soit organisée sur ce sujet. Il suggère par ailleurs que la réflexion sur la création d'une CPTS soit abordée en atelier du territoire. Il rappelle l'objectif affiché au niveau national d'ici à 2022 et demande si quelque chose est enclenché sur le territoire. Il demande enfin des précisions sur les rumeurs de fusion entre les cuisines de l'EHPAD des Terrasses de l'Isle et de l'Hôpital Claude Dejean.

Stéphane Chausse indique que les questions de santé relèvent plutôt de la communauté de communes qui s'est investie sur la question de la maison médicale. Pour la cuisine centrale, il indique que la cuisine de l'hôpital nécessite d'être rénovée. Dès lors, une réflexion s'engage sur l'opportunité de créer une cuisine centrale qui alimenterait non seulement l'hôpital mais aussi l'EHPAD et les écoles de Berg & Coiron. Cela supposerait peut-être le transfert du personnel de l'EHPAD dans la filière hospitalière. Il demande des précisions sur ce qu'est une CPTS.

Yves Lefrileux indique que c'est une démarche de coordination des professionnels de santé, à leur initiative, avec possibilité d'un accompagnement financier.

Christophe Vigne estime qu'il s'agit là de 2 sujets qu'il conviendrait dans un 1^{er} temps d'aborder de manière distincte. Les ateliers de territoire relèvent plus d'une démarche d'aménagement et de développement économique. Il rejoint la proposition d'Yves Lefrileux d'organiser une réunion de bureau car la 1^{ère} phase des ateliers est riche, dense et il est important que l'on prévoit des temps d'appropriation collective entre élus sur le sujet.

Les enjeux sur les questions de santé vont selon lui bien au-delà de la coordination entre professionnels et concerne la mise en place d'une politique territoriale de santé. Il suggère que l'on aborde dans un 1^{er} temps la question à l'occasion d'une réunion de travail avec la communauté de communes.

Didier Mehl entend beaucoup d'interrogation quant à l'intérim de direction de l'EHPAD confié pour 6 mois au Directeur de l'Hôpital. Il souhaite avoir des informations sur les signaux qui sont annoncés car le Directeur entreprend de mener des entretiens individuels, démarche managériale qui sous-entend qu'il va s'inscrire dans le temps. D'un côté l'intérim n'est annoncé que pour 6 mois, de l'autre le recrutement n'est pas lancé. Certes la fusion est écartée mais dans les faits l'intérim risque de se prolonger. Il demande donc des précisions sur la position de la municipalité.

Sylvie Dubois confirme que l'intérim de direction a été validé par l'ARS pour 6 mois. Le directeur de l'Hôpital a, dans un 1^{er} temps, rencontré collectivement l'équipe de direction. Il les rencontre à présent de manière individuelle, ainsi que les représentants du personnel. Mercredi prochain, il se présentera aux agents, puis le fera avec les familles. Tout changement soulève des inquiétudes. Elle sent que, petit à petit, les équipes sont rassurées avec la présence d'un cadre ouvert à la discussion. Elle-même se dit rassurée car elle était très inquiète sur la capacité de l'ancienne direction de gérer une nouvelle crise sanitaire, après la 1^{ère} vague de covid dû printemps dernier qui avait fortement frappé les résidents de l'établissement. Elle entendait par ailleurs de très fortes inquiétudes et de fortes attentes compte tenu des lacunes de communication de l'ancien directeur vis-à-vis des agents, des résidents et des familles. Il faut donc laisser du temps au Directeur de s'installer.

Christophe Vigne que la question sur la durée de l'intérim est légitime même s'il est d'accord pour laisser un peu de temps au directeur intérimaire. Si l'intérim ne dure effectivement que 6 mois, il convient de lancer très vite le recrutement d'un nouveau directeur. Si l'intérim devait se prolonger, autant l'annoncer également assez vite.

Sylvie Dubois précise que lorsque la question de remplacer l'ancien directeur s'était posée, plusieurs pistes avaient été évoquées. La solution choisie est certainement la plus satisfaisante car le recrutement d'une direction d'EHPAD n'est pas simple. L'enjeu est effectivement de construire une politique de santé à l'échelle du territoire intercommunal en s'appuyant sur la complémentarité et la spécificité des 2 établissements. Elle indique également qu'elle a été sollicitée par plusieurs professionnels de santé prônant la mise en place d'une politique locale de prévention santé. C'est un tout qui inclut également les questions de santé scolaire. Yves Lefrileux intervient pour préciser que c'est justement l'un des enjeux du CPTS.

Stéphane Chausse, s'il partage le constat des délais de recrutement, estime néanmoins qu'il faut se donner le temps d'apprécier la manière dont l'intérim de direction de l'EHPAD se passe.

Florian Marge demande s'il est prévu de réunir une commission spécifique sur les questions de santé. Marie Fargier indique que c'est le rôle du CCAS. Christophe Vigne rejoint l'interrogation de Florian Marge : cela concerne certes le CCAS sur les questions de prévention et d'insertion mais pas seulement car cela concerne également l'échelle intercommunale.

Florian Marge revenant sur l'organisation d'un bureau sur la démarche atelier du territoire, demande qu'une date soit fixée.

D Calendrier

- Lundi 21 décembre à 18 h.00 : réunion de bureau sur la démarche atelier du territoire
- Vendredi 22 janvier à 18 h.00 : réunion de bureau préparatoire au CM
- Samedi 30 janvier à 10 h.00 : conseil municipal

■ Déclaration d'Intention d'Aliéner (exercice par la commune de son droit de Prémption Urbain)

Sylvie Dubois communique les différentes opérations de vente de biens immobiliers sur la commune :

Logement ADIS Place charbonnier zone AUI et UB2088 m² - 3 parcelles de 1049 m², 1052 m² et 1054 m² soit un total de 2088m²

Rue Toutes Aures maison zone UA1 : 4 parcelles n° 863 de 175m², n° 982 de 28m², n° 809 de 74m² et n°813 de 16m²

- Propriété à Forcemale en zone UC de parcelles n° 371 de 530 m² et n°390 de 4220 m² soit un total de 4700 m².

MJ Cosse demande si cette parcelle jouxte la zone UE, évoquant des problèmes d'usage entre des activités économiques et des zones d'habitations trop mélangées ce qui induit des risques de nuisance. Elle souligne un enjeu de maîtrise foncière publique à travailler. Sylvie Dubois indique qu'il ne s'agit pas de la même parcelle, celle qui est en vente se situe en bas du quartier.

Parcelle n°553 située 3 **Rue** du fort (au-dessus du bureau de tabac) 98 m²

- Parcelle n°529 située 28 route nationale 108 m² en zone UA1 vers boulangerie Alonso
- Parcelle n°384 située 103 basse rue, vente d'une maison 70m² zone UA1 Elle indique qu'il n'y a pas d'intérêt pour la commune à faire valoir son droit de préemption.

- Sylvie Dubois rappelle la plantation du Pibou à 14 h à l'école maternelle

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Mme le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 12 h.44

Le secrétaire de séance

